

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2016

L'année 2016 et le 24 mai à 18h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ZANON, Maire.

Présents : Mesdames Véronique BES, Christelle BONNIFACY, Edith COUREON, Houria GOMEZ, Brigitte HERMAN, Carol LAFFONT, Nicole VESSIERES.

Messieurs Eric ARSAC, André ŒIL, Roger OUVRIER-BONNAZ, Jean-Marie SYLVESTRE.

Absents excusés : Madame Laurence COSTA, Monsieur José BELLIART, Monsieur Norbert MAZZON.

Madame Laurence COSTA a donné pouvoir à Madame Nicole VESSIERES.

Monsieur José BELLIART a donné pouvoir à Madame Brigitte HERMAN.

Monsieur Norbert MAZZON a donné pouvoir à Madame Edith COUREON.

Madame Véronique BES a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2016 est lu et approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

TRAVAUX DE VOIRIE 2016

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de retenir une entreprise pour réaliser les travaux de voirie 2016. Ces travaux ont été votés lors du Budget Primitif 2016. La commune de La Coucourde a envoyé le 22 avril dernier une consultation des prix à cinq entreprises : EIFFAGE TP de Montélimar, EUROVIA DALLA de Donzère, COLA SUD EST du Pouzin, SORODI de Cléon d'Andran, et SCR CONSTRUCTIONS ROUTIERES de Loriol. La date limite de remise des offres a été fixée au vendredi 13 mai 2016 à 16h00. Après présentation par le conseiller municipal délégué à la voirie, du rapport d'analyse des offres et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de retenir pour l'année 2016, le devis complet de l'entreprise SORODI de Cléon d'Andran (26) pour un montant de 14 355 € HT, soit 17 226 € TTC, charge le Maire de faire le nécessaire et de demander auprès du Conseil Départemental les subventions afférentes à ce projet.

ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC POUR LA CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de retenir des entreprises pour les 13 lots du marché public en procédure adaptée de la construction du groupe scolaire.

Les 13 lots de ce marché public en procédure adaptée de la construction du groupe scolaire sont les suivants :

- Lot n°1 : Terrassements, VRD, aménagements paysagers
- Lot n°2 : Déconstruction, gros œuvre
- Lot n°3 : Charpente bois

- Lot n°4 : Bardage et couverture zinc
- Lot n°5 : Façades, isolation par l'extérieur
- Lot n°6 : Etanchéité
- Lot n°7 : Serrurerie, menuiserie alu
- Lot n°8 : Menuiserie extérieure et intérieure bois, signalétique
- Lot n°9 : Doublage, cloisons, plafond, peinture
- Lot n°10 : Carrelages, faïences
- Lot n°11 : Revêtements de sols souples
- Lot n°12 : Chauffage, VMC, plomberie, sanitaires
- Lot n°13 : Electricité, courants forts et faibles

Un appel d'offre selon la procédure adaptée a été lancé à compter du 23 mars 2016. La date limite de remise des offres a été fixée au mercredi 04 mai 2016 à 12h00. Un affichage en mairie a été effectué du 23 mars 2016 au 04 mai 2016 inclus et l'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 25 mars 2016 sur le journal le Dauphiné Libéré. Dans le cadre de la dématérialisation des marchés publics (arrêté 56 du Code des Marchés Publics et décret 2002-692), les soumissionnaires qui l'ont souhaité, pouvaient également répondre à ce marché par voie électronique.

Après présentation par le Maire du rapport d'analyse des offres et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de retenir,

- pour le lot n°1, l'offre de l'Entreprise AUDIGIER TP pour un montant de 146 200,93 € HT, soit 175 441,12 € TTC,
- pour le lot n°2, l'offre de l'Entreprise BERNAUD pour un montant de 558 189,48 € HT, soit 669 827,38 € TTC,
- pour le lot n°3, l'offre de l'Entreprise REBOULET pour un montant de 57 251,35 € HT, soit 68 701,62 € TTC,
- pour le lot n°4, l'offre de l'Entreprise BOISSY pour un montant de 109 130,06 € HT, soit 130 956,07 € TTC
- pour le lot n°5, l'offre de l'Entreprise MONTELMAR FACADES pour un montant de 25 918,14 € HT, soit 31 101,77 € TTC,
- pour le lot n°6, l'offre de l'Entreprise ALPHA SERVICES pour un montant de 49 110,63 € HT, 58 932,75 € TTC,
- pour le lot n°7, l'offre de l'Entreprise ECPM pour un montant de 62 453 € HT, soit 74 943,60 € TTC,
- pour le lot n°8, l'offre de l'Entreprise GROSJEAN pour un montant de 209 727,39 € HT, soit 251 672,87 € TTC,

- pour le lot n°9, l'offre de l'Entreprise GASSEND pour un montant de 141 927,12 € HT, soit 170 312,54 € TTC,
- pour le lot n°10, l'offre de l'Entreprise ANGELINO pour un montant de 37 460,34 € HT, soit 44 952,41 € TTC,
- pour le lot n°11, l'offre de l'Entreprise AD SOLS pour un montant de 30 497,98 € HT, soit 36 597,57 € TTC,
- pour le lot n°12, l'offre de l'Entreprise ASGTS pour un montant de 232 180,80 € HT, soit 278 616,96 € TTC,
- pour le lot n°13, l'offre de l'Entreprise AUDIGIER SAUTEL ELECTRICITE pour un montant de 109 630,86 € HT, soit 131 557,03 € TTC,

Le Conseil Municipal charge le Maire de faire le nécessaire et de signer toutes pièces et documents afférents à ce marché public.

CONVENTION LIGNE AERIENNE 63 000 VOLTS AVEC RTE / LIGNE CHAMP DE L'AYGUE-LOGIS NEUF

Le Maire expose au Conseil Municipal que RTE (Réseau Transport d'Electricité) souhaiterait procéder au remplacement du support THT n°14 situé sur la parcelle ZC 52 appartenant à la commune. Les travaux s'effectuant en 2016, il est proposé d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante avec RTE. Une indemnité de 171,00 € sera versée à la commune, au titre de compensation forfaitaire des préjudices de toute nature. Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé précédent et après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les termes du projet de convention proposé, autorise le Maire à signer la dite convention avec RTE, autorise le Maire à donner suite à la proposition d'indemnité de 171,00 € en compensation des dommages créés par les travaux sur la parcelle concernée.

TELETRANSMISSION DES ACTES AU CONTRÔLE DE LEGALITE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les actes soumis au contrôle de légalité (délibérations, arrêtés) sont transmis actuellement par voie postale. Afin de simplifier les démarches, l'état a mis en place un programme (nommé ACTES) de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité. Cette dématérialisation induit une accélération des échanges (réception de l'accusé réception en moins de 15 minutes), une réduction des coûts (expédition, reprographie), la possibilité de démarrer la dématérialisation de la chaîne des actes en vue d'un élargissement ultérieur. Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.5211-1, L.5211-2, L.5211-9, L.526-1 et suivants, vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et notamment son article 139, après en avoir entendu l'exposé précédent et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le principe de recours à la dématérialisation des actes, d'autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation en vue de la conclusion d'un contrat avec l'un des tiers de télétransmission homologués par le Ministère de l'Intérieur, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de télétransmission

avec le Préfet annexée à la présente, et charge le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble.

QUESTIONS DIVERSES

Mesdames et Messieurs les Adjoints et Conseillers délégués font le compte-rendu de leurs différentes délégations.

1. C.C.A.S. / Affaires sociales (depuis le 29 mars 2016) :

- 1 dossier de demande de prestation de compensation au handicap (P.C.H.) et 4 dossiers de demande d'aide personnalisée pour l'autonomie (A.P.A.) ont été vérifiés et transmis au Conseil Départemental.
- L'association APTTE (association aidant à la réinsertion des personnes à la recherche d'emploi) a tenu sa permanence à la Mairie le 23 mai.

2. Services extérieurs :

- Les travaux de voirie programmés pour 2016 (réfection de la voie communale entre le cimetière jusqu'à la route des Turrettes au quartier des Innocents, voirie du hameau de Lachamp, emplois partiels) ainsi que l'installation des barrières de sécurité sur le trottoir de l'école Fondchaud bordant la RN7 seront réalisés d'ici l'été.
- Les travaux de terrassement de la station d'épuration de Lachamp sont terminés, les travaux des réseaux vont débuter. La mise en service de la station d'épuration et des réseaux est prévue pour septembre 2016.

3. Sports / Animations / Festivités :

- La Fête des voisins aura lieu le samedi 28 mai à partir de 11h30 à l'Espace de Leyne.
- Le 14 juillet prochain aura lieu la 20ème édition de la course pédestre « La Coucourdoise ».

4. Communication :

- Le site Internet municipal a reçu 2740 visites en avril dernier.

5. Urbanisme : (depuis le 23 février 2016)

- Autorisation de travaux : 1 accordée sur période précédente.
- Permis d'aménager : 1 accordé sur période précédente.
- Permis de construire : 7 accordés 3 en cours.
- Déclaration préalable de travaux : 1 refusée 10 accordées.
- Certificat d'urbanisme informatif : 3.
- Droit de préemption urbain : 4.
- Le plan local de l'habitat 2017-2023 (P.L.H.) est présenté par Monsieur l'Adjoint chargé de l'urbanisme.

INFORMATIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancée du projet du groupe scolaire et de la cantine : en juillet prochain, sécurisation du chantier, les travaux débuteront en septembre. La livraison du groupe scolaire est prévue en octobre 2017 et celle de la cantine en 2018.

A Derbières, la pose de la 1ère pierre de la Résidence du Rhône aura lieu le 26 juin à 16h00. La livraison des 18 logements est prévue pour la fin de l'année 2017.

Lors d'une réunion extraordinaire, le Conseil d'Administration du C.C.A.S (Centre Communal d'Action Sociale) a émis, à l'unanimité, un avis favorable à la demande de prise en charge des frais d'inhumation d'une personne de notre commune.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue en juillet prochain.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal le calendrier des réunions prévues par les services de l'Etat et autres.

Fait à La Coucourde, le 24 mai 2016

Le Maire

Jean-Luc ZANON